



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 23735

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui préciser les avantages et les inconvénients des différentes techniques de connexion au haut débit.

Texte de la réponse

Les avantages et inconvénients des différentes techniques de connexion au haut débit sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

TECHNOLOGIES	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS	CIBLES	
	ADSL.	Simplicité du raccordement si point ADSL à proximité.	Limitations liées à la distance au répartiteur (3 à 4 km maximum).	Toutes les communes de plus de 5 000 habitants.
Filaires	Fibre optique.	Débits très élevés.	Coûts génie civil.	Communes à fort besoin en haut débit.
	Câble.		- Coûts génie civil ; - Adaptation du réseau.	Zone desservie par le câble TV.
	BLR.	Haut débit garanti (2 à 155 Mbit/s). Pas-de génie civil. Déploiement rapide.	Vue directe. (pas d'obstacles). Coûts des mâts.	Zone urbaine à faible densité.
Sans fil	Satellite.	Déploiement rapide.	Coût des terminaux.	Zone enclavée.

	Wifi.	- 3 à 4 Mb/s pour l'ensemble des utilisateurs ; - Pas de génie civil ; - Installation simple et rapide.	Nécessite l'installation d'un système sécurisé ; Faible portée ; Bande de fréquence limitée.	Zone à faible densité, avec possibilité d'un raccordement facile au réseau
--	-------	---	--	--

Ces informations sont disponibles sur le site Internet du ministère délégué à l'industrie à l'adresse : http://www.telecom.gouv.fr/telecom/reg_nservices.htm#internet ou [http://www.haut-debit.gouv.fr/\(rubrique « Fiches Pratiques »\)](http://www.haut-debit.gouv.fr/(rubrique%20«%20Fiches%20Pratiques%20»)). Pour un complément d'information, les sites de l'ART ou de la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération), par exemple, contiennent des éléments intéressants aux adresses suivantes : <http://www.art-telecom.fr/telecom/faq/faq-adsl.htm> ; <http://www.fing.org/index.php?num=1861,4>.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23735

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6584

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 93